

ACTION URGENTE

DEMANDE DE GRÂCE POUR UN MONGOL CONDAMNÉ À MORT

Buuveibaatar, un Mongol âgé de trente-trois ans, risque d'être exécuté pour meurtre. Il a épuisé toutes ses voies de recours et sa vie ne sera épargnée que si le président de la Mongolie lui octroie une grâce.

Buuveibaatar a été condamné à mort le 1^{er} août 2008 par le tribunal du district de Bayangol, dans la capitale mongole, Oulan-Bator. Il a été reconnu coupable du meurtre du nouveau petit-ami de son ancienne compagne, tué en janvier 2008. Son père affirme qu'il a commis cet homicide en état de légitime défense. Le lendemain des faits, Buuveibaatar a été arrêté et conduit au poste de police du district de Bayangol, où il a été interrogé jusqu'au jour suivant sans pouvoir consulter un avocat. D'après son père, il a été battu pendant sa garde à vue et a « avoué » le crime au cours d'un interrogatoire.

La peine de mort prononcée contre Buuveibaatar a été confirmée par la Cour suprême de Mongolie. Sa famille a écrit à l'ancien président pour lui demander une grâce le 1^{er} avril 2009, puis une nouvelle fois à Tsakhiagiyn Elbegdorj, son successeur récemment élu, le 2 juillet 2009. Pour l'heure, elle n'a reçu aucune réponse.

En Mongolie, les exécutions se déroulent en secret. Les proches et les avocats des condamnés à mort ne sont pas prévenus à l'avance de leur exécution. Si le président rejetait la demande de grâce de Buuveibaatar, ce dernier pourrait être exécuté d'un moment à l'autre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en mongol ou dans votre propre langue) :

- exhortez le président à octroyer sans délai une grâce à Buuveibaatar ;
- demandez que les autorités cessent immédiatement de procéder aux exécutions en secret ;
- priez instamment le président d'instaurer un moratoire sur les exécutions, en accord avec la résolution 62/149 adoptée le 18 décembre 2007 par l'Assemblée générale des Nations unies en vue de l'abolition de la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2009 À :

Président de la République :

President Elbegdorj
Office of the President
State House
Ulaanbaatar-12
Mongolie

Fax : +976 51 26 1273

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Mongolie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DEMANDE DE GRÂCE POUR UN MONGOL CONDAMNÉ À MORT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Mongolie, la peine capitale est considérée comme un secret d'État et aucune statistique officielle n'est publiée quant aux condamnations à mort, aux exécutions ou au nombre de personnes sous le coup d'une telle peine. Les proches des condamnés ne sont pas prévenus à l'avance lorsque leur exécution a lieu, et le corps ne leur est pas restitué après celle-ci. Au moins neuf personnes seraient actuellement sous le coup d'une condamnation à mort en Mongolie.

AU 206/09, ASA 30/002/2009, 30 juillet 2009

